MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

251, Parker
Dixville, QC
J0B 1P0

Téléphone :819-849-3037
Télécopie : 819-849-9520

Messagerie :

bureaumunicipal@dixville.ca
secretariat@dixville.ca
voirie@dixville.ca
urbanisme@dixville.ca

Visitez notre site web :
www.dixville.ca

Heures d'ouverture :
8h00 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Lundi au jeudi

MAIRESSE: FRANÇOISE BOUCHARD – FINANCES-VITALISATION-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-PERSONNEL

*Disponible sur rendez-vous et par courriel : **maire@dixville.ca***

CONSEILLE(ÈRE)S:

TEDDY CHIASSON	LOISIRS DIXVILLE ET STANHOPE
DANIELLE LAMONTAGNE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, FAMILLE ET AÎNÉS
SYLVAIN LAVOIE	AQUEDUC. ÉGOUT ET ASSAINISSEMENT
ROGER HEATH	VOIRIE ET TRANSPORT
FERNANDO SANCHEZ	DIVERSES COLLECTES, RÉGIE DÉCHETS,, RESSOURCERIE
ANTHONY LAROCHE	CULTURE , SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, SECTEUR AGRICOLE

Sylvain Benoit	Directeur général et Secrétaire-trésorier
France Lafaille	Adjointe administrative
Thomas Lepitre	Inspecteur municipal (571-2323)
Gabrielle Kmec	Inspectrice en bâtiment et en environnement (lundi et mercredi de 8h00 à 16h00) prendre rendez-vous de préférence

Feu à ciel ouvert :

Le permis est gratuit mais obligatoire en tout temps.
Contactez l'inspecteur municipal la semaine au 819 571-2323.

Brunch de la fête des mères

Dimanche 13 mai

Magasin général de Dixville

2 tablées, 10h et Midi

Réservez tôt!

819-502-8222

Dixville

251, chemin Parker
Dixville Qc J0B 1P0

Le Palabre, édition mai 2018

Dans ce numéro

- Mot de la mairesse
- Comité loisirs
- Distribution d'arbres et compost
- Entretien terrains et propriétés
- Brunch Fête des mères

Journée spéciale de collecte :

Résidus domestiques dangereux

Samedi 2 juin
de 9h à 15h

Ateliers municipaux
77, avenue de la Gravière
Coaticook (Ateliers municipaux)

Peinture, vernis, solvants, bonbonnes de propane, aérosols, huiles et filtres usés, piles, batteries, fluorescents et ampoules, équipements électroniques, produits de piscine, huiles usées et filtres, piles sèches, batteries de véhicules, lampes fluorescentes et fluocompactes, matériel informatique et électronique.

www.mrcdecoaticook.qc.ca

CHRONIQUE DE LA MAIRESSE

Citoyens et citoyennes de Dixville.

Si vous vous souvenez, en janvier, je vous avais dit que chaque membre du conseil vous parlerait de sa personne, de ce qui l'a amené à se présenter au conseil et du rôle qu'il y tient. Alors je commence.

Même si la plupart d'entre vous me connaissent, il me fait plaisir de me présenter.

J'ai passé mon enfance à Coaticook et fait mes études au Couvent de la Présentation de Marie, aujourd'hui le Collège Rivier.

Je suis arrivée à Dixville par la force des choses, j'ai marié à un Dixvillois et comme le dis si bien l'adage, « *qui prend mari prend pays* ». Je n'ai jamais regretté mon choix. Nous avons été propriétaires de la ferme paternelle des Bouchard dans le rang 3 durant vingt ans. Nous l'avons vendu à la famille Lanciaux, faute de relève et nous avons construit la maison que j'habite toujours.

En 1984, une délégation de citoyens du village de Dixville est venue demander à mon mari, Gilbert, de se présenter Maire. Il a refusé et c'est à ce moment que l'idée m'est venue de me présenter comme conseillère. Je suis allée en élection et j'ai été élu pour un mandat de 2 ans. J'ai ensuite été réélu pour un mandat de 4 ans, mais en 1988, le DG que l'on nommait dans le temps secrétaire-trésorier, a pris sa retraite et M Valiquette, qui était Maire, m'a demandé de prendre le poste et j'ai accepté. J'ai occupé cet emploi jusqu'à la fusion du village de Dixville avec la municipalité de St Mathieu de Dixville, en 1995. Je suis alors devenue DG adjointe jusqu'à ma retraite en décembre 2007. En mars 2008, un siège est devenu vacant au conseil, je me suis présentée et j'ai été élu. J'ai occupé ce poste jusqu'à l'automne dernier et maintenant je suis votre Mairesse pour les quatre prochaines années.

Voilà un petit résumé de ma vie sociale, première femme élue, première femme DG et première Mairesse à Dixville.

Chacun de mes conseillers et ma conseillère vont à leur tour se présenter à vous dans les mois à venir.

Bon printemps à vous tous.

Françoise Bouchard, Mairesse

Comité Loisirs de Dixville

Bénévoles recherchés !!! Vous avez quelques heures pour contribuer à l'animation du village ? Nous sommes en recrutement de membres pour le comité des loisirs pour l'organisation de certaines activités :

- Fête de la pêche
- Fête du village
- Autres activités à venir ?

Toutes personnes intéressées peuvent communiquer au bureau municipal au

819 849-3037 ou rejoindre le conseiller et Président des loisirs,

Monsieur Teddy Chiasson, courriel : teddy@axion.ca

– –

DISTRIBUTION DE COMPOST ET D'ARBRES

Prendre note que la municipalité procédera à la distribution gratuite du COMPOST en provenance de la Régie des déchets ainsi que des ARBRES provenant de la MRC de Coaticook.

Cette distribution se fera le samedi 19 mai de 7h00 à 10h00

Chemin Chamberlain sur le terrain de la station de pompage. Chacun doit apporter ses contenants sacs, chaudières, remorque et une pelle pour le chargement du compost.

Maximum de 300lbs par propriétaire.

Merci de votre compréhension.

RAPPEL : ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS ET RÈGLEMENT DE NUISANCES

Chaque propriétaire est tenu de maintenir en bon état son terrain. Ceci inclut l'interdiction de laisser, déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre, des substances nauséabondes, des eaux sales ou stagnantes, des immondices, des lisiers, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles sur son terrain.

De plus, les citoyens propriétaires sont tenus d'entretenir leur terrain de manière à empêcher que la végétation atteigne une hauteur excessive. Ceci inclut la tonte de la pelouse à une fréquence régulière pendant la période estivale.

Nous tenons aussi à rappeler que la garde d'animaux de fermes dans les zones de type « M » (en jaune) n'est pas permise. Cette interdiction inclut les poules, lapins et autres animaux agricoles. Il est permis d'avoir une fermette pouvant accueillir un maximum de 20 poules ou lapins ou cailles, seulement dans les zones de type « R » (en rouge). De plus, d'autres normes sont applicables, veuillez vous informer auprès de la municipalité pour plus de détails.

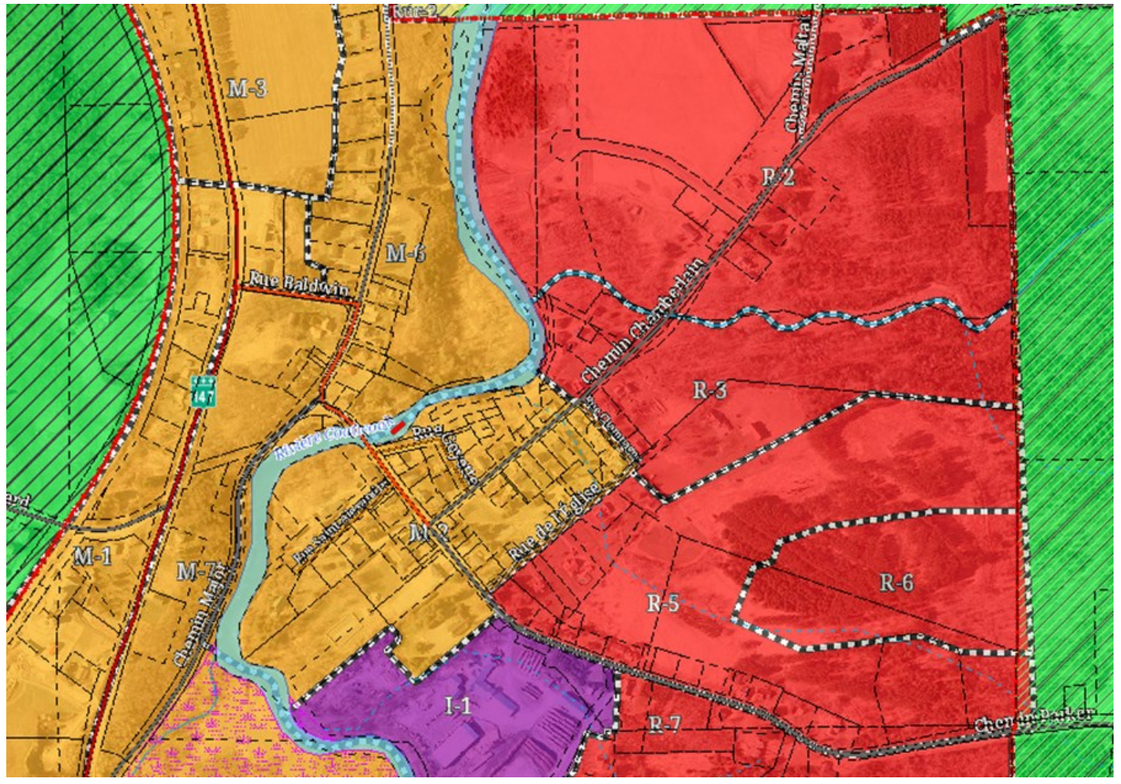

Les abris d'autos temporaires (tempo) doivent être retirés à partir du 1er mai, ceci comprend le retrait de la toile et de la structure.

Les citoyens en infraction au règlement numéro 111 concernant les nuisances seront avisés suite à une tournée d'inspection faite par la municipalité dans les prochains mois ou suite à une plainte.

Merci de votre collaboration.